



Paris, le 3 juillet 2018

Avis de tempête sur le commerce international : quelle stratégie pour l'Europe ?

Mauvais temps pour le commerce mondial face aux attaques américaines des règles multilatérales. Une guerre commerciale mondiale ne peut plus être exclue et aurait pour effet une baisse permanente d'environ 3,3 % de PIB soit plus de 1 125 euros par an par habitant en France.

L'impact serait comparable à celui de la Grande récession de 2008-2009. Les trois auteurs, **Sébastien Jean**, **Philippe Martin** et **André Sapir**, en concluent que la stratégie européenne doit être d'abord de défendre le multilatéralisme qui passe par des mesures de rétorsion proportionnées mais aussi par une offre de négociation sur les sujets légitimes. Il s'agit aussi de donner une nouvelle dimension aux accords commerciaux. Ceux-ci peuvent être interprétés comme une « police d'assurance » en cas de guerre commerciale et doivent mieux répondre aux préoccupations liées à l'ouverture des échanges, tout particulièrement dans le domaine fiscal et environnemental.

La nécessaire sauvegarde du multilatéralisme

Les simulations effectuées dans cette *Note* d'un scénario de guerre commerciale généralisée, suggèrent que celle-ci aurait un effet négatif permanent d'ampleur similaire pour les trois grandes puissances mondiales – Union européenne, États-Unis et Chine – et comparable à celui de la Grande récession de 2008-2009 : environ 3 à 4 % de PIB. Ils seraient encore plus élevés pour les petits pays. Même protégée en partie par son grand marché intérieur, l'Union européenne a donc tout intérêt à s'engager résolument dans une stratégie de défense du multilatéralisme commercial. Les auteurs recommandent de combiner l'adoption de mesures de rétorsion fermes et crédibles en réponse aux attaques actuelles et l'initiative d'une offre de négociations multilatérales ou plurilatérales sur les sujets légitimes (déséquilibres macroéconomiques, réciprocité des engagements en particulier vis-à-vis de la Chine, etc.). À défaut de pouvoir engager une sortie de crise par le haut dans le cas d'un blocage américain persistant, les auteurs invitent à réfléchir à un plan B afin d'éviter une paralysie totale de l'OMC.

Recommandation 1. Faire de la protection du multilatéralisme l'objectif prioritaire de l'Union européenne. À court terme, une coordination de l'Union européenne avec ses principaux partenaires commerciaux sur l'adoption de rétorsions fermes et proportionnées aux attaques du multilatéralisme devrait être mise en place.

Recommandation 2. Porter au niveau européen une offre de négociations plurilatérales pour faire évoluer le fonctionnement et les règles de l'OMC : fonctionnement de l'ORD, conditions de réciprocité compte tenu des différences de niveau de développement et règles sur les subventions, les entreprises d'État et les droits de propriété intellectuelle.

Recommandation 3. À défaut de pouvoir dénouer le blocage américain de l'OMC, fédérer un club de pays afin d'identifier et mettre en œuvre des stratégies de contournement.

Les dimensions « stratégiques » et « politiques » des accords commerciaux

Les auteurs recommandent par ailleurs de poursuivre une politique ambitieuse d'accords commerciaux au niveau européen, notamment en raison du rôle de « police d'assurance » qu'ils procurent dans le contexte actuel d'incertitude et d'affaiblissement du multilatéralisme. Les gains économiques de ces accords commerciaux sont particulièrement élevés pour les petits pays. Ils insistent aussi sur le fait que ces accords doivent dépasser les seuls enjeux économiques et retrouver la dimension politique de l'intégration commerciale. En effet, le commerce est un levier qui peut être efficacement utilisé pour faciliter la coopération dans d'autres domaines, d'autant plus efficacement que les échanges sont intenses, comme avec le Royaume-Uni. À ce titre, l'Union européenne dispose d'un pouvoir de négociation particulièrement élevé, notamment du fait de la grande taille de son marché.

Recommandation 4. L'Union européenne devrait continuer de négocier des accords commerciaux à la fois pour les gains économiques traditionnels qu'ils procurent et aussi pour le rôle de « police d'assurance » qu'ils peuvent jouer en cas de guerre commerciale généralisée.

Recommandation 5. Adapter les accords commerciaux pour que le commerce dépasse les enjeux purement économiques. Privilégier une approche en termes de minima et de garanties et combiner coopération et engagements opposables *via* des clauses de sauvegarde ou autres mécanismes explicites.

Protection de l'environnement et lutte contre l'évasion fiscale

Les nouveaux accords doivent exploiter les complémentarités entre la politique commerciale et d'autres champs de l'intervention des politiques publiques pour répondre à deux des principales inquiétudes sur la mondialisation : la protection de l'environnement avec la question du changement climatique et les problèmes liés à l'évasion et l'optimisation fiscales. Ainsi, les auteurs concluent la *Note* en recommandant de conditionner la signature d'un accord commercial à l'adoption du plan d'action de l'OCDE de lutte contre l'érosion de la base fiscale ainsi qu'à la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat (en dotant lesdits accords de mesures progressives de contrôle et de sanction pour en assurer la mise en œuvre effective).

Recommandation 6. Conditionner la signature d'un accord commercial à l'adoption du plan d'action BEPS de l'OCDE de lutte contre l'érosion de la base fiscale. Proposer des mesures progressives de contrôle et de sanctions pour en assurer la mise en œuvre effective.

Recommandation 7. Faire de la ratification et de la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat une condition préalable à la signature d'un accord commercial avec un partenaire. Conditionner la pleine application des préférences commerciales au respect des engagements climatiques, selon des modalités explicites.

Retrouvez les *Notes du CAE* sur www.cae-eco.fr

À propos du Conseil d'analyse économique

Placé auprès du Premier ministre, le Conseil d'analyse économique a pour mission d'« éclairer, par la confrontation des points de vue et des analyses, les choix du gouvernement en matière économique ». Il est composé d'économistes universitaires et de chercheurs reconnus et réalise en toute indépendance ses travaux qu'il rend publics. Les opinions exprimées dans les *Notes du CAE* sont celles de leurs auteurs et n'engagent ni le Conseil, ni le Président délégué, ni bien entendu le Premier ministre.

Contact Presse

Christine CARL

01 42 75 77 47

Suivez @CAEinfo sur Twitter 

christine.carl@pm.gouv.fr

Courriel nomade : christine.carl@cae-eco.fr